

PROVINCE DE QUEBEC
COMTE DE KAMOURASKA
CORPORATION MUNICIPALE
DE SAINT-PACOME

REGLEMENT NUMERO 17

Règlement concernant la fermeture
d'une partie de la Rue William

ATTENDU qu'il est nécessaire et dans l'intérêt de tous les propriétaires concernés, et de la municipalité en général de fermer une partie de la rue William, longeant les lots 101 et 102 à partir du lot 99 au nord en courant vers le sud jusqu'à la nouvelle rue St-Luc courant Est-Ouest, pour rejoindre la rue de la Pruchière portant numéro cadastral 102-3, 99-1-4, 95-1-3 et 92-3-2;

ATTENDU que par suite au nouveau développement domiciliaire "La Pruchière", une nouvelle rue desservira le secteur concerné;

ATTENDU qu'aucune maison ou construction quelconque n'est bâtie sur la partie de la rue William ci-haut mentionnée, et qu'en conséquence aucun préjudice ne sera causé, à qui que ce soit;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à la séance de ce conseil tenue le 1er avril 1985;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Jean-Marie Bois, secondé par Marcel Lévesque et résolu à l'unanimité que:

ARTICLE 1: Est par le présent règlement ordonné la fermeture de la rue longeant les lots 101 et 102, à partir du lot 99 au nord, en courant vers jusqu'à la nouvelle rue St-Luc courant Est-Ouest, pour rejoindre la rue de la Pruchière;

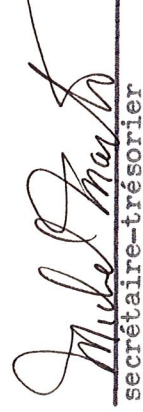
ARTICLE 2: La Municipalité est autorisée à céder, ce en parts égales, entre les propriétaires riverains de cette route, ceci pour une distance de 850 pieds;

ARTICLE 3: Le présent règlement entrera en force et en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

ADOPTÉ le 6 mai 1985.



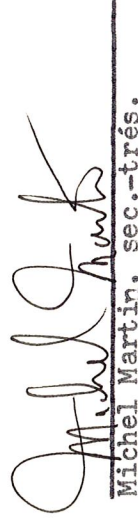
mair



secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, résidant à St-Pacôme, comté de Kamouraska, certifie sous serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé, en en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil, entre 11h00 et 12h00 de l'avant-midi, le huitième (8ième) jour du mois de mai, mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985).



Michel Martin, sec.-trés.